

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2025-301

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-64
relative à la création de l'équipe de recherche labellisée U 1276 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2025-300
nommant Monsieur Vincent-Arnaud CHAPPE Directeur de l'équipe de recherche labellisée U
1276 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Marine AL DAHDAH est nommé directrice adjointe de l'équipe de recherche labellisée U 1276, intitulée « Centre d'étude des mouvements sociaux CEMS – Risques Violences Réparation » jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Didier SAMUEL